

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JUIN 2023

N° 28 / 2023

Adoptant la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe eau 2023 et au budget annexe électricité 2023 et la subvention d'équipement du budget principal au budget annexe électricité 2023

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO
Date de la réunion du conseil municipal : 12 juin 2023
Date de convocation : 22 mai 2023
Lieu de la séance : MAIRIE DE HAO
Membres présents : 11 membres
Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 04 membres
Membre(s) absent(s) : 00 membre
Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA
Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	✓		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	✓		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	✓		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	✓		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	✓		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		✓	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		✓	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	✓		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	✓		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	✓		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		✓	M. TAKAMOANA Maniario
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	✓		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		✓	Mme TETARONIA épse HIO Nadine
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	✓		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	✓		

Le maire expose :

- VU le Code Général des Collectivités territoriales applicable en Polynésie française.
- VU le budget supplémentaire annexe eau 2023 ;
- VU le budget supplémentaire annexe électricité 2023 ;
- VU le budget supplémentaire principal 2023 ;
- VU la subvention d'équilibre au budget annexe eau 2023 ;
- VU la subvention d'équilibre au budget annexe électricité 2023 ;
- VU la subvention d'équipement au budget annexe électricité 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : Adopte la mise en place de la subvention d'équilibre en section fonctionnement du budget principal 2023 au budget annexe eau, et au budget annexe électricité 2023.

L'imputation au budget principal est au **657364** peut être établie à hauteur d'un montant de 18 800 000 FCFP.
L'imputation au budget annexe eau est **74748** peut être établie à hauteur d'un montant de 8 000 000 FCFP.
L'imputation au budget annexe électricité est **74748** peut être établie à hauteur d'un montant de 10 800 000 FCFP.

Article 2 : Adopte la mise en place de la subvention d'équipement en section investissement du budget principal 2023 au budget annexe électricité 2023.

L'imputation au budget principal est au **2041641** peut être établie à hauteur d'un montant de 5 200 000 FCFP.
L'imputation au budget annexe électricité est **13248** peut être établie à hauteur d'un montant de 5 200 000 FCFP.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyen accessible depuis le site www.telerecours.fr

Article 4: Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée, publiée et affichée partout où besoin sera.

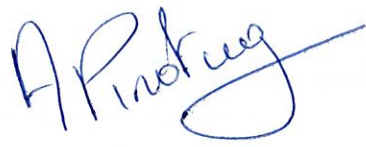
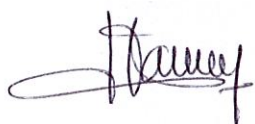
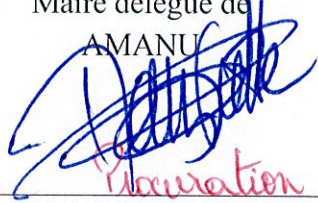
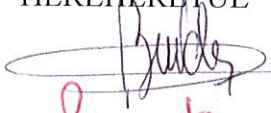
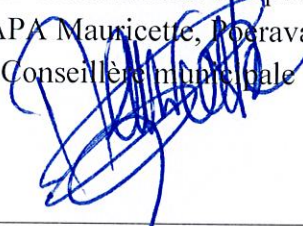
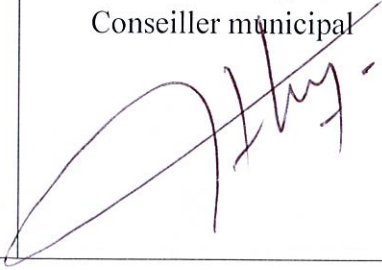
RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/06/2023
987-200013456-20230612-DEL_028_2023-DE

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : 15 dont 04 procurations
Contre :

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOUMMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokchau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU  Procurator
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE  Procurator	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Porava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  Procurator	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal  Procurator	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/06/2023
987-200013456-20230612-DEL_028_2023-DE